

FAVEURS ATTRIBUÉES À L'INTERCESSION DU SERVITEUR DE DIEU, MAURICE TORNAY

Nous conformant au décret d'Urbain VIII, nous déclarons n'attacher qu'une importance purement humaine aux divers faits merveilleux que nous publions, et n'avoir nullement l'intention de prévenir, à ce sujet, le jugement de la Sainte Eglise.

Il y a quelques jours, la grâce que je désirais obtenir depuis plusieurs mois m'a été accordée. J'ai pu liquider un ancien immeuble dont la réalisation était pour moi quasi-vitale. Tout en continuant à me recommander à la Sainte Vierge et à saint Joseph – en qui j'ai grande confiance – j'ai pensé intéresser le R. P. Tornay, pour qu'une solution favorable intervienne. De fait, malgré les facilités actuelles en ce domaine, je n'essuais qu'échecs sur échecs, bien que j'aie tenté de remettre la chose en mains compétentes. Or, après avoir sollicité de votre part la célébration d'une messe à cette intention, en me recommandant au R. P. Tornay, j'ai eu une occasion favorable qui s'est présentée de façon tout à fait inattendue le 9 novembre 1961. Un voisin d'enfance, revu dans un magasin et avec lequel j'ai échangé quelques mots, s'est intéressé à la chose, et maintenant, après des tractations qui m'ont parues longues, tout est réglé de la manière la meilleure que je pouvais espérer. La stipulation a eu lieu le 15 juin 1962, fête de saint Bernard de Menthon, ce en quoi je me permets de voir une coïncidence significative.

29 juin 1962

E. F., F.

Très grande reconnaissance au P. Tornay pour le succès d'un examen. Plus vive reconnaissance encore pour l'éclosion d'une vocation religieuse.

Juillet-novembre 1962

E. P.

Ayant demandé une grâce au P. Tornay, pour ma fille qui attendait son quatrième enfant, le P. Tornay me l'a accordée.

30 novembre 1962

T. G., R.

Je vous envoie une offrande pour la glorification du P. Tornay, à partager avec l'église de Siéoulin. Depuis longtemps je fais du « maquignon » avec le P. Tornay et je m'en suis toujours bien trouvée et lui suis redevable de nombreuses faveurs.

11 décembre 1962

L. C. P., C.

FAVEURS ATTRIBUÉES À L'INTERCESSION DU SERVITEUR DE DIEU, MAURICE TORNAY

Nous conformant au décret d'Urbain VIII, nous déclarons n'attacher qu'une importance purement humaine aux divers faits merveilleux que nous publions, et n'avoir nullement l'intention de prévenir, à ce sujet, le jugement de la Sainte Eglise.

Une autre de nos filles a été bien malade l'année passée (1961 et 1962) d'une très grave dépression nerveuse. Je l'avais aussi recommandé au R.P. Tornay. Il y a eu une grande amélioration dans son état, bien qu'elle soit encore chétive par moments.

12 décembre 1962

M. F., C.

J'attribue au P. Tornay d'avoir été préservé de tout accident grave dans l'emploi d'une bête de trait.

2 janvier 1963

L. M., L.

Une personne de ma connaissance m'ayant prêté votre Revue *Mission du Grand-Saint-Bernard*, j'ai lu avec intérêt les faveurs attribuées à l'intercession du P. Maurice Tornay. C'est avec une grande conviction que je me suis adressée à lui dans mes prières et je dois dire que j'ai déjà obtenu plusieurs grâces. La plus grande, à mon avis, est celle d'avoir été exaucée pour la pluie dans cette période où nous manquions d'eau, à l'entrée de l'hiver. Je prie également le P. Tornay lorsque je souffre physiquement et que je manque de sommeil pour cette cause, et cela m'arrive presque chaque soir. Je dois dire que mes douleurs ont cessé déjà plusieurs fois après plusieurs prières adressées à lui.

12 février 1963

S. M., V.

Par suite du décès de ma femme, je fus plongé dans une détresse morale que je n'avais jamais connue auparavant. J'invoquai notre cher P. Tornay afin qu'il intercède pour moi auprès de Dieu. En reconnaissance, je vous fais parvenir sous le même pli une petite contribution au Procès de Béatification, car je puis dire que mon état s'est sensiblement amélioré.

8 avril 1963

J. M., S.

Après la mort de son mari, ma nièce cherchant avec beaucoup de difficultés à louer sa pension-restaurant, je priais chaque jour le Père Tornay dans cette intention. Au bout de quelques semaines, elle a pu

louer sa pension-restaurant dans de très bonnes conditions et comme cela elle pourra se retirer avec ses enfants et vivre tranquille. Nous attribuons cette faveur au P. Tornay avec l'espoir qu'il continuera de nous protéger et de nous aider.

29 mars, 24 avril 1963

A. R., G.

La nuit dernière, je fus réveillée par des brûlures internes et comme j'avais été opérée il y a huit ans, d'une péritonite, lors de laquelle j'ai aussi souffert de brûlures semblables, je craignais le pire. C'est alors qu'avec ardeur je suppliai le Rév. chanoine Maurice Tornay, fidèle serviteur de Dieu, de venir à mon aide, comme je crois qu'il était déjà venu à mon secours il y a un mois environ lors de troubles vaso-moteurs qui étaient très douloureux et angoissants. J'avais alors bien pris une pilule que le médecin m'avait ordonnée, mais l'effet avait été si prompt que je l'attribuai à l'intervention du Rév. chanoine Maurice Tornay, pour lequel j'ai une très grande confiance. Ayant promis au Rév. chanoine Maurice Tornay dans mes prières de vous signaler ce que je crois lui être redevable, je me fais donc un devoir de vous le signaler, parce que la nuit dernière je fus aussi soulagée en une demi-heure environ.

8 mai 1963

A. E., S.

Les personnes qui auraient obtenu quelque faveur par l'intercession du Serviteur de Dieu sont toujours instamment priées d'en communiquer le récit au chanoine Charles Giroud, vice-postulateur de la Cause, au Séminaire de Martigny, à qui doivent être adressés tous les dons en faveur de la Cause du P. Tornay. (Compte de chèques IIc 4893, « Cause de Béatification du P. Tornay », Révérend chanoine C. Giroud, Martigny, Valais, Suisse.)

Comme chaque année, nous rappelons à nos lecteurs que la neuvaine au P. Tornay commence le 3 août pour se terminer le 11, jour anniversaire de sa mort.

Pour la Biographie du P. Tornay en français, italien, allemand, anglais, espagnol, s'adresser à la Revue.